avixi

votre caisse d'assurance sociales

MAI 2021

Avixi démarre sur les chapeaux de roue

Mesures d'aide corona

Report de la cotisation à charge des sociétés

Soutien psychologique aux indépendants

DIXIT

avixi
votre caisse d'assurance sociales

AVIXI, LA CAISSE RÉSULTANT DE LA FUSION D'INCOZINA ET DE MULTIPEN.

Les caisses d'assurance sociale Incozina et Multipen ont fusionné le 1er avril. Il s'agit d'une étape importante dans la poursuite de l'expansion du service.

Chez avixi, le client est au centre de l'attention.

Comme indépendant, vous vous occupez de votre entreprise. Votre entreprise est ce qui est le plus important pour vous. Nous sommes heureux de vous venir en aide en vous soulageant sur le plan de vos obligations administratives.

Nous organisons votre sécurité sociale en tant qu'indépendant, de manière à ce que vous soyez en ordre concernant votre pension, vos allocations familiales et votre assurance maladie.

Vous pouvez également vous adresser à notre guichet d'entreprise pour votre enregistrement légal et pour l'obtention de nombreuses autorisations.

Nous disposons à cet égard d'une équipe de spécialistes motivés réagissant promptement et attachés au contact personnel avec vous.

Nous tâchons par ailleurs de créer une collaboration efficace avec votre comptable ou expert-comptable.

My avixi pour le client

En tant que client, vous pouvez vous connecter à my avixi sur notre site Web. My avixi est votre dossier numérique personnel. Il vous donne accès à tous les documents relatifs à votre statut social et à vos cotisations.

Vous y trouverez, entre autres, vos relevés trimestriels et vos paiements, un outil de simulation et différentes attestations. L'identification se fait simplement avec votre e-ID ou avec itsme ®.

Guichet électronique pour votre comptable ou votre expert-comptable

Si vous le souhaitez, vous pouvez donner à votre comptable ou à votre expert-comptable un accès à vos données via l'e-Guichet. Ceci vous débarrasse d'un souci car votre comptable ou expert-comptable peut suivre votre dossier par la voie électronique.

Guichet d'entreprise Eunomia

Notre guichet d'entreprise vous permet d'effectuer toutes les opérations auprès de la BCE, d'activer votre numéro de TVA et de demander toutes sortes d'autorisations. Tout cela est possible si vous êtes un starter, mais aussi si vous êtes un entrepreneur établi.

Plus d'infos ?

Visitez notre nouveau site Web www.avixi.be. Une question ? N'hésitez pas à nous envoyer un e-mail.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE GRATUIT POUR LES INDÉPENDANTS

Le gouvernement a lancé un projet visant à fournir une aide psychologique aux indépendants éprouvant des difficultés psychiques en raison de la crise du coronavirus.

Les personnes ayant besoin de ce soutien peuvent bénéficier de 8 séances d'assistance psychologique gratuites.

L'aide peut être sollicitée par :

- les indépendants via la ligne d'assistance gratuite 0800/30025 ;
- auprès d'un psychologue clinicien ou d'un orthopédagogue.

LE DROIT PASSERELLE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN ENFANT

Les indépendants qui interrompent complètement leur activité pour s'occuper de leur enfant peuvent demander à bénéficier du droit passerelle de crise. Le droit à une allocation n'est pas ouvert s'il est possible de travailler à domicile. Un régime temporaire est en place pour les situations suivantes :

1. Fermeture des écoles (période du 29 mars au 4 avril 2021 incl.) :

   ces 5 jours (pendant lesquels les écoles sont fermées) sont considérés comme une interruption de l'activité pendant 7 jours calendaires consécutifs. Si ces jours sont pris consécutivement par l'indépendant pour s'occuper d'un enfant, l'indépendant a droit à une allocation même s'il ne s'agit pas de 7 jours calendaires situés dans un même mois calendaire.

2. Écoles maternelles restant ouvertes (période du 29 mars au 4 avril 2021 incl.) :

   l'allocation peut être accordée durant cette période aux indépendants qui n'envoient pas un enfant (vivant avec eux) à l'école maternelle. Si ces jours sont pris l'un après l'autre, l'indépendant a droit à une allocation même s'il ne s'agit pas de 7 jours calendaires situés dans un même mois calendaire.

3. Crèches restant ouvertes (période du 29 mars au 18 avril 2021 incl.) :

   l'allocation peut être versée si vous êtes indépendant et n'amenez pas votre enfant (qui vit avec vous) à la crèche. Ceci ne s'applique qu'aux jours où vous assurez vous-même la garde de votre enfant et si votre enfant est normalement inscrit à la crèche.

4. Camps sportifs et de vacances annulés pendant les vacances de Pâques :

   l'indépendant qui, à la suite de l'annulation totale ou partielle d'un camp de vacances ou d'un dispositif d'accueil extrascolaire organisé, doit s'occuper d'un enfant mineur vivant avec lui pendant les vacances de Pâques peut prétendre à l'allocation pour garde d'enfant pour les jours où il s'occupe de l'enfant. La condition est toutefois que l'enfant ait été inscrit au plus tard le 18 mars 2021 au camp ou au dispositif d'accueil extra-scolaire organisé qui a été annulé.

PROROGATION DU DROIT DE PASSERELLE DE CRISE

Les différents types de droits passerelle de crise ont été prorogés jusqu'au 30 juin 2021 incl. Il s'agit concrètement des mesures d'aide suivantes :

- droit passerelle avec double allocation financière en cas de fermeture forcée ;
- droit passerelle pour cause de diminution du chiffre d'affaires en cas de perte de chiffre d'affaires d'au moins 40 % ;
- droit passerelle en cas de quarantaine ou de prise en charge d'un enfant ;
- assouplissements du droit passerelle classique.

Vous trouverez toujours un aperçu complet des mesures d'aide sur notre site web, y compris les montants :
https://avixi.be/fr/corona/crise-de-corona-mesures-daide-2021/

DOUBLEMENT DU DROIT PASSERELLE POUR L'HORECA ET LES AGENCES DE VOYAGE AU COURS DU MOIS DE MAI

Horeca

Les indépendants du secteur de l'horeca autorisés à reprendre partiellement leurs activités le 8 mai avec la réouverture des terrasses auront droit au double droit passerelle pour le mois de mai. Le montant est de 3228,20 euros pour un indépendant avec charge de famille et de 2583,38 euros pour un indépendant isolé. De plus, ce double montant peut être combiné avec l'activité à emporter et click & collect.

Agences de voyage

Même avec la levée de l'interdiction des voyages non essentiels à compter du 19 avril, les agents de voyage auront toujours droit à la double allocation financière pour le mois de mai. Pour le mois de juin, la situation sera réévaluée pour l'horeca et les agences de voyage.

QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR LES DEMANDES D'AIDE EN JUIN ? UN APERÇU.

Droit passerelle pour fermeture forcée

Demande pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2020 : au plus tard le 30 juin 2021.

Droit passerelle pour de soutien à la reprise

Demande pour les mois d'octobre, novembre et décembre : au plus tard le 30 juin 2021.

Application du droit passerelle classique pour cause de quarantaine, fermeture des classes, des écoles et garderies d'enfants

Demande pour les mois d'octobre, novembre et décembre : au plus tard le 30 juin 2021.

Report de paiement des cotisations

Cotisation provisoire 2ème trimestre 2021 : avant le 15 juin 2021.
Cotisations de régularisation 2018 et 2019 venant à échéance le 30 juin 2021 : avant le 15 juin 2021.

Dispense de cotisations

Cotisations de régularisation 2018 et 2019 venant à échéance le 30 juin 2020 : au plus tard le 30 juin 2021.

Cotisations provisoires du 2ème trimestre 2021 : au plus tard le 30 juin 2021.

REPORT DU PAIEMENT DE LA COTISATION À CHARGE DES SOCIÉTÉS 2021 À LA FIN DE L'ANNÉE

Les sociétés doivent payer une cotisation à charge des sociétés annuelle servant à financer la sécurité sociale. Le montant de cette cotisation dépend du total bilantaire de la société.

Pour la cotisation 2021, il s'agit du total du bilan de la société en 2019.

TOTAL BILANTAIRE 2019	COTISATION 2021
Inférieur ou égal à 706.579,60 euros	347,50 euros
Supérieur à 706.579,60 euros	868,00 euros

La cotisation 2021 ne doit, en raison de la crise du coronavirus, être payée que pour le 1 janvier 2022. Ceci représente donc un report de six mois.

VOTRE ATTESTATION FISCALE

L'attestation fiscale est disponible sur My avixi : https://avixi.be/my-avixi/

Dixit en un clin d'œil www.avixi.be.

5 REPAS POUR LES VISITEURS DE NOTRE NOUVEAU SITE WEB

Pour marquer l'évènement de notre fusion, nos clients avaient l'occasion, en visitant notre nouveau site Web, de remporter un des cinq repas dans un restaurant étoilé. Les gagnants ont été tirés au sort et invités personnellement.

Dès l'ouverture des restaurants, ils pourront prévoir à leur agenda un délicieux repas de midi ou dîner.

Bon appétit !